

Changement de situation ? Informez la Caf sans attendre

Nouveau travail, séparation, arrivée ou départ d'un enfant, déménagement, changement de RIB, etc.

Pour recevoir les prestations auxquelles vous avez droit et éviter de devoir rembourser la Caf, signalez immédiatement toute modification de votre situation. Sur le site caf.fr ou via l'application Caf-Mon Compte, c'est simple et rapide.

Pensez à vérifier régulièrement vos informations dans l'Espace Mon Compte, rubrique Mon Profil. Une situation à jour vous permet de bénéficier de vos justes droits.

Pour vous accompagner dans l'utilisation de l'Espace Mon Compte, la réalisation de vos démarches en ligne ou le suivi de vos demandes et versements, consultez nos fiches pratiques sur caf.fr ou sur l'application Caf-Mon Compte.

N'attendez pas pour mettre à jour votre situation sur caf.fr.